



Information sur la naturalisation

Par **salim**, le **27/05/2012** à **12:18**

Bonjour,
Résident en France de nationalité algérienne
ma question est la suivante
dans le cadre de dépôt de la nationalité française
je voudrais savoir est-ce que je peux et j'ai le droit de déposer et est-ce qu'il n'y a pas de
risque de refus vu qu'il y a une interruption de séjour
mes données/
arrivé en France en 2002 en qualité d'étudiant
2006-2008 : interruption de séjour (QTF) pour motif échec d'études
pendant l'interruption j'ai pu valider 2 diplômes universitaires
régulariser en 2008 avec l'association CIMADE
je possède actuellement d'un titre de séjour : vie privée et familiale
je suis en CDI depuis février 2009 en qualité de directeur adjoint (super marché)

merci d'avance
dans l'attente de votre part, veuillez accepter mes profonds respects.